

CIRCULATION MODIFIEE

Réf. Adm. CC/ER/2018

Le Maire de la Commune de GORGES (Loire-Atlantique)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1; L 2212-2 ; L 2212-4 ; L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et de la voirie routière - notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 03/10/2018 formulée par le Lycée Charles Péguy de Gorges, afin de répondre correctement aux mesures de sécurité qu'exige l'organisation d'un forum des métiers au sein de son établissement, le samedi 12 janvier 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le samedi 12 janvier 2019, de 8h à 12h, la circulation sera modifiée dans le secteur proche du lycée Charles Péguy afin de permettre l'organisation du forum des métiers, comme suit :

➤ **Rue St Joseph :**

. **Sens unique** : de la rue de la Roche vers la rue de la Margerie – déviation pour les véhicules venant de la rue de la Margerie :

Les véhicules devront donc contourner par la rue du Général Audibert puis la rue de la Roche.

. **Stationnement** : rappel seules les places identifiées dans la zone « arrêts minutes » peuvent être occupées, le stationnement sur la voie est interdit.

ARTICLE 2 - la signalisation normalisée nécessaire sera mise en place par le lycée Charles Péguy, pour permettre l'application du présent arrêté. Elle sera à la charge et sous la responsabilité du demandeur. Une pré-signalisation sera mise en place dans la semaine précédant l'évènement.

ARTICLE 3 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressé au demandeur, à la Délégation aménagement du Vignoble nantais, à la Gendarmerie de Clisson, aux Sapeurs Pompiers de Clisson, à la Police Municipale, au service technique municipal, au Lycée Charles Péguy.

Fait à GORGES, le 4 décembre 2018
Le Maire,
Claude CESBRON

